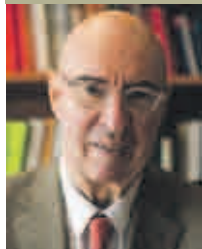


CHRONIQUE



DOMINIQUE LECOURT
Philosophe,
directeur général
de l'Institut Diderot

L'obscurantisme vert

Voilà plus de douze ans que François Ewald et moi dénonçons à la une du journal *Le Monde* l'irruption sur la scène politique de « nouveaux vandales » sous les espèces des faucheurs volontaires. Après avoir soutenu la juste cause de nos fromages, José Bové et ses amis s'étaient alors publiquement engagés à détruire un par un les essais d'OGM. Nous jugions gravissime, déjà en 2001, la faiblesse d'un État trop indulgent face aux exactions de certains meneurs de la Confédération paysanne. Nous faisons remarquer que c'était un travail scientifique mené au grand jour en toute légalité qui avait été gâché et saccagé. Nous alertions sur les conséquences économiques qui n'allaient pas manquer de se manifester par un retard de notre agriculture sur le marché mondial alors

même que notre pays figurait jusqu'alors parmi les plus compétitifs en ce domaine.

Nous n'avons depuis lors guère été démentis par les faits (ni les actes). L'invocation du principe de précaution, inscrit depuis 2005 dans le préambule de la Constitution, n'a fait qu'amplifier le phénomène.

Le 14 mai, la cour d'appel de Colmar a accordé en appel le bénéfice de la relaxe à 54 vandales, responsables, en 2010, de la destruction d'une vigne OGM expérimentale mise au point par un organisme de recherche public. L'objectif de cette expérimentation est pourtant suffisamment clair pour la légitimer. Il s'agit de contre-carrer l'œuvre destructrice des nématodes, ces vers microscopiques qui dévastent nos vignes ; un marché de 7,8 milliards d'euros à l'export l'année dernière !

Douze institutions de recherche parmi les plus importantes de notre pays ont rejoint l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) pour protester cette fois-ci avec véhémence contre l'attaque subie. Les vandales les narguent en mettant en doute la qualité de ces recherches. Pire, ils considèrent que les experts appelés à la barre ne sont pas indépendants. Au-delà du cas très français des OGM, le débat sur cette « indépendance » fait rage. C'est la grande question du financement de la recherche qui est en cause. L'argu-

mentation s'est déplacée et radicalisée au fil des années. Peu importe que la recherche soit publique, dès lors qu'y concourent directement ou indirectement des fonds privés, toute recherche « officielle » se trouve réputée contraire aux intérêts des citoyens. Lesquels, faute d'un rapport d'harmonie avec la nature, seraient la proie d'un malaise civilisationnel.

Voilà un type de raisonnement qui porte l'écho des commencements sanglants de la République. N'oublions pas Lavoisier, Condorcet et les autres savants guillotins sous la Terreur. Un certain ton de supériorité et d'arrogance se fait à nouveau entendre. Désormais, les agitateurs politiques se présentent comme les porte-parole légitimes d'un peuple seul apte à juger de la valeur de la science. Ils brandissent OGM, nanoparticules, radiations... pour soulever l'épouvante. Ils nous suggèrent que ni les uns ni les autres, au fond, nous ne pouvons plus avoir confiance dans le système technoscientifique.

Le pacte républicain, celui des Lumières, est en train de se défaire. Les discours de franche hostilité au progrès se banalisent. C'est la liberté de la recherche qui est d'abord en cause. Et la liberté elle-même, première des « valeurs de la République », qu'il faut défendre contre l'obscurantisme vert.

SANTÉ Un rapport de l'Académie de médecine fait le point sur ces médicaments dont l'efficacité « est bien établie » quand ils sont prescrits à bon escient et de manière encadrée

En finir avec les « idées reçues » sur les antidépresseurs

« Il faut en finir avec les idées reçues sur les antidépresseurs. » C'est avec cet objectif que l'Académie de médecine vient de publier un rapport qui fait le point sur l'état des connaissances sur ces médicaments. « Les antidépresseurs suscitent périodiquement dans les médias et le grand public des interrogations quant à leur bon usage », souligne l'Académie, jugeant « opportun » de rappeler l'importance de ces produits quand ils sont judicieusement prescrits. « L'efficacité des antidépresseurs sur les symptômes émotionnels dépressifs ou anxieux est désormais bien établie », souligne l'institution.

Premier constat : à la différence des anxiolytiques (ou tranquillisants), destinés à calmer l'angoisse sur une courte période, les antidépresseurs n'induisent pas de dépendance. Ces médicaments ne doivent pas pour autant être prescrits à la légère mais uniquement après un diagnostic « bien posé » de symptômes « d'épisode dépressif caractérisé », avec un suivi médical d'abord hebdomadaire puis mensuel. La durée du traitement, dans ce cas, ne peut être inférieure à quatre mois. Dans certains cas, le médecin pourra être amené à changer de médicaments : « Environ un tiers des sujets déprimés ne répondront pas à un premier antidépresseur, alors qu'ils répondront pour deux tiers d'entre eux à un autre médicament antidépresseur », souligne le rapport.

L'Académie affirme aussi que, contrairement à ce qui a été parfois avancé, ces médicaments, globalement, ne favorisent pas le suicide. « On estime que seulement 25 % des patients déprimés reçoivent un traitement adéquat pour leur dépression et la majorité des sujets déprimés qui se sont suicidés ne recevaient pas d'antidépresseurs », souligne le rapport, en affirmant que, en réalité, le taux de suicide dans un pays est inversement proportionnel au taux de prescription d'antidépresseurs. En revanche, il est exact que certains patients peuvent présenter un « risque suicidaire augmenté » lors de l'instauration du traitement. « Durant les premières semaines, il peut y avoir une levée de l'inhibition dépressive avec une facilitation du passage à l'acte suicidaire. Il est donc essentiel d'assurer une bonne surveillance de ces patients lors du premier mois de traitement », souligne un des auteurs du rapport (1), le professeur Jean-Pierre Olié, psychiatre et consultant à l'hôpital Sainte-Anne à Paris.

Ces médicaments peuvent être prescrits chez les enfants et les adolescents mais de manière très encadrée. Au préalable, le praticien (un psychiatre ou un pédiatre) doit s'assurer, après au minimum quatre ou six consultations, de l'existence d'un réel épisode dépressif. « Il faut bien faire la distinction entre un mal-être adolescent ordinaire et une dé-

pression. De même, il faut ne pas confondre cette maladie avec une schizophrénie débutante. Car dans ce cas, un antidépresseur peut se révéler catastrophique », souligne le professeur Olié, en signalant la nécessité de développer les recherches pour mieux évaluer les effets de ces produits chez les jeunes patients.

A priori, les antidépresseurs ne doivent pas être prescrits lors d'une grossesse. « On ne connaît pas encore tous les effets neurobiologiques des antidépresseurs et leur impact sur le fœtus. Cela étant, l'opportunité de la prescription doit être appréciée au cas par cas et il faut aussi tenir compte des effets parfois très délétères de la dépression de la mère sur le neurodéveloppement de l'enfant », souligne le professeur Olié.

Enfin, l'Académie met en garde contre les traitements, notamment à base de plantes, en vente libre sur Internet, en affirmant que « non seulement ils sont inefficaces, mais ils peuvent être dangereux ».

PIERRE BIENVULT

(1) Rapport cosigné avec Marie-Christine Mouren au nom de la commission psychiatrie et santé mentale.

EN BREF

ÉCOLOGIE

La salamandre de François I^{er} menacée



FABRICE CHANSON/BIPHOTO

Après les Pays-Bas en 2008, le sud de la Belgique et de l'Allemagne est touché par un champignon mortel pour la célèbre salamandre à peau noire tachetée de jaune, *Salamandra atra*, que François I^{er} prit pour emblème. Se transmettant par contact cutané entre les batraciens ou dans l'eau, le champignon progresse de quelques dizaines de kilomètres chaque année. Les scientifiques manquent encore de données, mais pensent qu'il est arrivé des États-Unis ou d'Asie sur des batraciens destinés à la recherche. Selon eux, la seule parade est de désinfecter ses semelles après une promenade dans les sous-bois.

GÉNÉTIQUE

Un essai clinique sous condition pour la myopathie de Duchenne

L'Agence européenne du médicament (EMA) a donné son feu vert à la commercialisation du premier médicament destiné à traiter une maladie génétique, la myopathie de Duchenne, qui touche essentiellement des garçons (2 500 en France), dont l'espérance de vie ne dépasse pas en moyenne les 30 ans. Appelé Translarna et conçu par le laboratoire américain PTC Therapeutics, ce médicament corrige, dans 13 % des cas, le gène DMD qui commande la fabrication d'une protéine musculaire anormale. L'EMA a accordé une autorisation de mise sur le marché conditionnelle sous réserve d'études complémentaires encore en cours.

CLIMAT

Concentrations records de CO₂ en avril dans l'hémisphère nord

Les concentrations mensuelles de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère, à l'origine du réchauffement climatique, ont dépassé pour la première fois, en avril, le seuil de 400 parties par million (ppm) dans l'hémisphère nord, a annoncé l'Organisation météorologique mondiale (OMM) basée à Genève. Le fait que ce seuil « ait été franchi démontre, une fois de plus, que l'exploitation de combustibles fossiles est responsable, ainsi que d'autres activités humaines, de l'augmentation continue des concentrations de gaz à effet de serre qui réchauffent notre planète ». À l'échelle du globe, la concentration de CO₂ en moyenne annuelle devrait franchir ce seuil en 2015 ou 2016.

LASEMAINE PROCHAINE

► Jusqu'où faut-il entretenir des ruines ?



Retrouvez les cahiers Sciences & éthique sur www.la-Croix.com.

L'Académie affirme aussi que, contrairement à ce qui a été parfois avancé, ces médicaments, globalement, ne favorisent pas le suicide.